

# Arbres isolés et arbres fruitiers

## Plantation et entretien

# C<sub>2</sub>



© Atelier Nature et Paysage

### Table des matières

<b>Contexte et raisons d'agir</b>	<b>Page 2</b>
Objectifs	
<b>Soutiens financiers</b>	<b>Page 2</b>
<b>Bases légales</b>	<b>Page 2</b>
Protection et conservation du patrimoine arboré	
Travaux en hauteur	
Plantation et entretien	
<b>Plantation et entretien de reprise</b>	<b>Page 4</b>
Plantation	
Entretien de reprise	
<b>Entretien courant</b>	<b>Page 8</b>
Principes généraux	
Périodes d'intervention	
Taille de formation	
Taille d'entretien	
Cas pratiques	
<b>Interventions excédant l'entretien courant</b>	<b>Page 11</b>
Périodes d'intervention	
Cas pratiques	
<b>Pour en savoir plus</b>	<b>Page 12</b>
<b>Annexes</b>	<b>Page 13</b>
Annexe 1 : Essences indigènes et conditions de plantation	
Annexe 2 : Caractéristiques des principales essences fruitières	

## Contexte et raisons d'agir

Afin d'atténuer les effets des changements climatiques, améliorer le cadre de vie, renforcer la biodiversité et favoriser les espèces adaptées à la station, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP, 450.11) vise notamment le développement du patrimoine arboré. La plantation d'arbres est un engagement à long terme qui implique un choix réfléchi.

## Objectifs

La conservation et le développement du patrimoine arboré répondent aux objectifs suivants :

- Améliorer le cadre de vie de la population ;
- Améliorer le climat et l'air ;
- Lutter contre les îlots de chaleur ;
- Réguler l'infiltration et l'épuration des eaux
- Conserver et renforcer un maillage écologique favorable à la faune et à la flore.

## Soutiens financiers

Le canton soutient financièrement les communes de moins de 6'000 habitants souhaitant planter de nouveaux arbres tiges et/ou arbres fruitiers haute-tige **Toutes les demandes doivent être transmises via le formulaire de demande disponible sur le [site web du canton](#).**

Le canton soutient également l'inventaire et les mesures spéciales de soins aux arbres remarquables ainsi que la plantation d'arbustes indigènes et le remplacement des haies de lauriers par des haies indigènes dans l'espace bâti. Les subventions liées à ces différentes mesures sont présentées dans les fiches C1 – Arbres remarquables : Recensement et soins et C3 – Haies vives et cordons boisés indigènes : Plantation et entretien.



© Atelier Nature et Paysage

## Bases légales

### Protection et conservation du patrimoine arboré

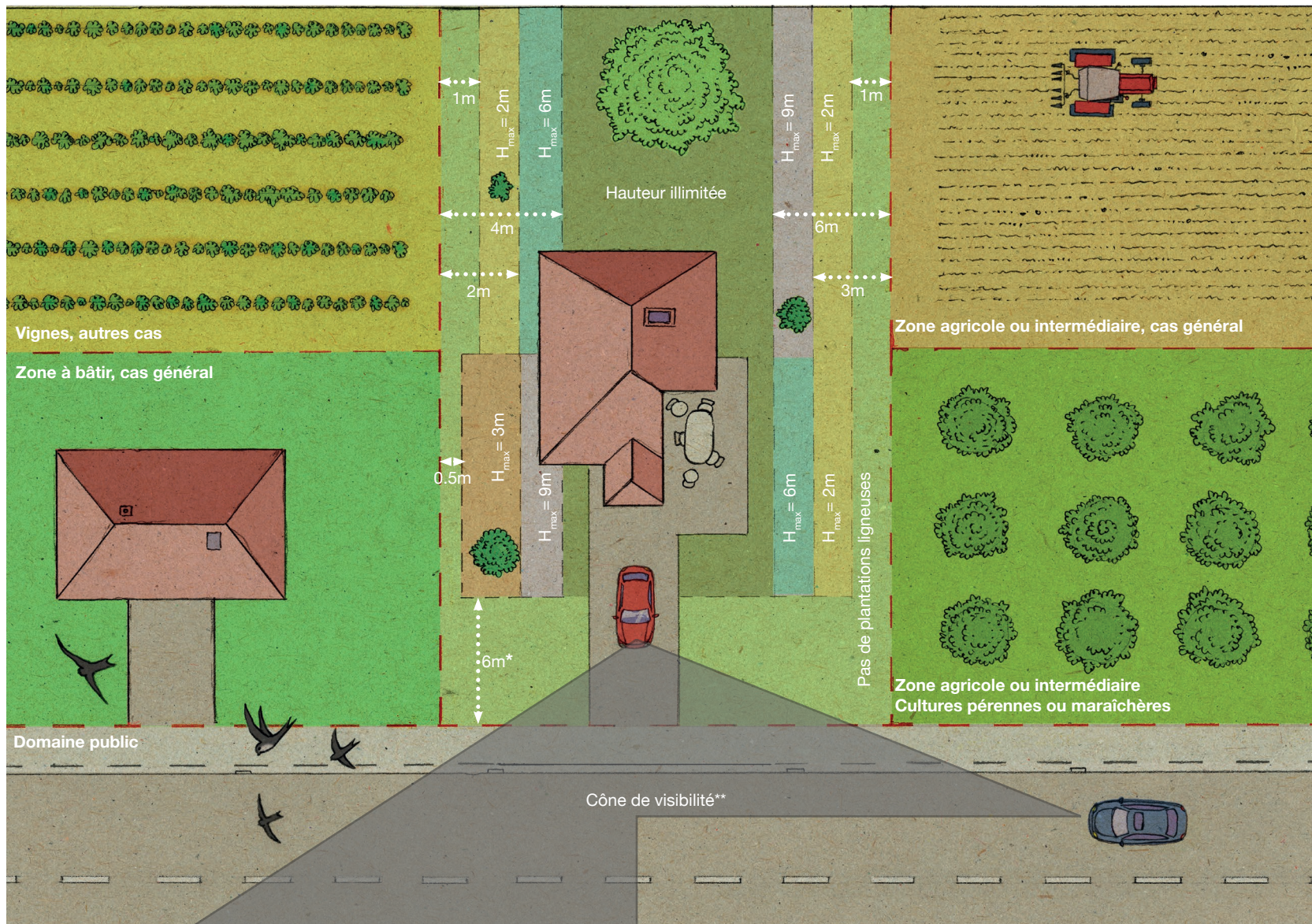
Le patrimoine arboré est composé des arbres, des allées d'arbres, des cordons boisés, des bosquets, des haies vives, des buissons, des vergers et fruitiers haute-tige non soumis à la législation forestière et qui ne sont pas plantés à des fins d'agroforesterie.

Ce patrimoine est protégé par la LPrPNP et son règlement d'application (RLPrPNP, 450.11.1).

Le cadre légal édicte notamment une liste de tâches, obligatoires et facultatives, pour les communes en matière de conservation du patrimoine arboré. Celles-ci sont synthétisées dans un [document](#) disponible sur la page web cantonale relative au patrimoine arboré : <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/patrimoine-arbore-1-1>

### Travaux en hauteur

Les normes à respecter pour les travaux en hauteur effectués par des arboristes grimpeurs, sont régies par la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA, 832.20), l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst, 832.311.141) ainsi que par l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA, 832.30). En outre, la SUVA édicte des fiches thématiques et des listes de contrôle afin de travailler en toute sécurité sur les arbres.



### Plantation et entretien

La plantation et l'entretien d'arbres doivent respecter les prescriptions du Code rural et foncier (CRF, 211.41), du règlement d'application de la loi sur les routes (RLRo, 725.01.1) comme illustré ci-contre.

Les arbres fruitiers haute-tige, les arbres isolés indigènes et les allées d'arbres qui bénéficient de contributions à la biodiversité au titre de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD 910.13), doivent respecter les prescriptions de l'annexe 4 de l'ordonnance.

\* Dans le cas des routes cantonales et des routes communales de première classe. Le retrait par rapport à la limite avec le domaine public est de 1 mètre pour les autres routes.

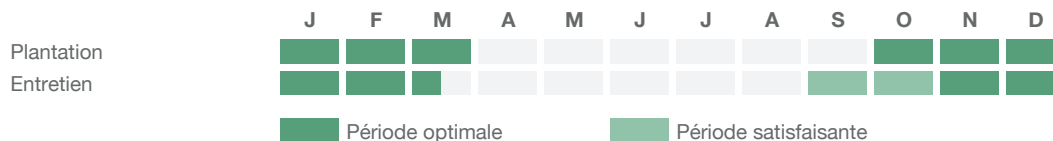
\*\* Les distances de visibilité évoluent selon différents facteurs (la vitesse de l'axe concerné, le type de route, la configuration, etc.). En principe le champ de vision doit être libre de tout obstacle sur un hauteur comprise entre 60 cm et 3 mètres de hauteur. Se référer aux normes relatives citées dans le chapitre « Pour en savoir plus ».

Dessin Ambroise Héritier, © Atelier Nature et Paysage

## Plantation et entretien de reprise

### Plantation

#### Période d'intervention



#### Choix de l'emplacement

La grande variété d'essences, de variétés et de cultivars disponibles en pépinière permet d'envisager des plantations dans des situations très diverses. Néanmoins, il est primordial de bien analyser l'espace plantable à disposition et sa qualité lors de l'élaboration du projet.

L'espace plantable représente l'ensemble du volume aérien et souterrain réservé à la plantation.

#### Choix des végétaux

Les essences et les formes disponibles sont nombreuses. Pour s'adapter aux conditions locales, il est conseillé d'observer les essences déjà plantées aux alentours et de privilégier les plants de production locale ou régionale en favorisant la gamme de végétaux indigènes.

Le choix des essences, ou des variétés dans le cas des fruitiers, doit intégrer :

- les composantes historiques, sociales et culturelles du site ;
- le potentiel d'intégration écologique et paysagère de l'essence projetée au site (Annexe 1) ;
- l'adaptation de l'essence projetée au milieu, aux contraintes de l'espace bâti (conduites en sous-sol, bâtiment à proximité, etc.), aux facteurs édaphiques et à l'espace disponible ;
- la qualité du sous-sol en fonction du type d'enracinement de l'essence projetée ;
- les contraintes futures de gestion et la pérennité de la plantation ;
- les modifications des conditions dues aux changements climatiques.

Les arbres peuvent ensuite être choisis en :

- Plants à racines nues : à privilégier car ils offrent le meilleur rapport qualité prix. Ces plants doivent cependant être plantés dès leur réception ou mis en jauge ;
- Plants en mottes : à privilégier pour les arbres persistants et pour les grands sujets ;
- Plants en conteneur ou en pot : à réserver pour les cas particuliers. Sujets plantables toute l'année mais bien plus chers.



#### Le cas spécifique des variétés fruitières

Dans le cas de plantation de fruitiers, qu'ils soient isolés ou en vergers, il est important de privilégier des arbres haute-tige et des variétés anciennes qui représentent un patrimoine historique et sont généralement mieux adaptées aux conditions climatiques locales.

Deux catégories peuvent être distinguées : les variétés classiques et les variétés locales.

- **Les variétés classiques** : ce sont des variétés qui ont voyagé à travers l'Europe, qui ont été cultivées à large échelle et qui ont fait leurs preuves comme fruits de table. Exemples : pommier 'Gravenstein', pruneautier 'Fellenberg'.
- **Les variétés locales** : ces variétés sont étroitement liées à une commune ou à une région, leur distribution géographique est par conséquent très limitée. Exemples : poirier 'Sept en Gueule' (Concise), prunier 'Oeuf' (Mollens).

Il est également nécessaire de tenir compte des critères suivants :

- Les exigences et besoins spécifiques des types de fruits projetés (Annexe 2)
- La qualité gustative des variétés envisagées ;
- L'usage souhaité de la production (fruits de table, jus, etc.) ;
- La résistance aux maladies ;
- La qualité du sol et du sous-sol (structure, pH, éléments nutritifs, capacité de régulation des eaux).

## Espace plantable

Les fosses de plantation devraient représenter un volume minimal de 15 m<sup>3</sup> (sur une surface minimum de 15 m<sup>2</sup>) par arbre afin de permettre l'extension latérale des racines sur du sol non compacté. Cette dimension doit être adaptée à l'essence et à son développement. Une attention particulière doit être portée à la qualité de l'encaissant (matériaux sous et latéraux de la fosse elle-même), qui doit pouvoir assurer un drainage suffisant et le développement à long terme des racines, ainsi qu'à la continuité des espaces plantables (par exemple entre les fosses d'un alignement).

En cas de nécessité de portance particulière (contrainte de tassement par les engins amenés à circuler au droit de la fosse de plantation), le recours à un mélange terre-pierre ou autre substrat de plantation peut se justifier. Dans ce cas, le volume minimal de la fosse de plantation doit être de 20 m<sup>3</sup> avec au moins 4 m<sup>3</sup> de mélange terreux au pied de l'arbre.

Les espaces plantables continus, perméables et bien dimensionnés sont indispensables pour permettre une arborisation durable.

L'espace plantable incluant également l'espace aérien, il est nécessaire de s'assurer que l'arbre projeté possède l'espace nécessaire à son développement et ne risque pas d'entrer en conflit avec des bâtiments notamment.



Espace plantable continu et perméable. L'installation d'une clôture permet de prévenir le tassement de l'espace racinaire. (© Atelier Nature et Paysage)

## Supports de plantation

Les supports de plantation apportent aération, perméabilité, rétention en eau et réserve en éléments nutritifs à l'arbre. Le choix du type de substrat, sa mise en place et son stockage sont des critères essentiels à la réussite du projet de plantation.

Ces supports de plantations peuvent être répartis en trois catégories : les sols reconstitués, le mélange standard et les mélange terre-pierre.

### Sols reconstitués

La reconstitution de sols naturels à partir des matériaux terreux précédemment décapés sur site est à privilégier afin d'apporter aux plantations un substrat de qualité pour une biodiversité également souterraine, une meilleure résistance aux aléas climatiques et aux pressions phytosanitaires.

Les sols sont reconstitués sans compaction, par couche, à partir d'horizon B de qualité (en général au minimum 100 cm, et jusqu'à 150 cm d'épaisseur) surplombé d'horizon A (10 à 30 cm d'épaisseur), en tenant compte du tassement naturel (compter +30% d'épaisseur à la mise en place). Ils sont immédiatement plantés et ensemencés (ou paillés) après leur mise en place, pour éviter le lessivage par les précipitations. Les bâches seront en principe évitées.

### Mélange standard

Il s'agit du mélange de plantation classique. Celui-ci est à mettre en œuvre lorsque la qualité des matériaux terreux initialement présents sur place ne permet pas leur réutilisation dans le projet de plantation. Les caractéristiques de ce mélange et sa méthode de mise en place sont les mêmes que celles des sols reconstitués. Seule diffère la provenance des matériaux terreux.

### Mélange terre-pierre

Ce mélange est uniquement recommandé pour les sites subissant de grosses contraintes de tassement et d'utilisation.

Il s'agit d'un mélange composé de 2 volumes de pierres concassées pour 1 volume de terre qui vise à :

- créer une structure rigide résistant à la compaction
- étendre la fosse de plantation sous une surface minérale perméable stable
- élaborer une structure à la fois portante et nourricière

Les pierres concassées utilisées devraient être d'une dimension comprise entre 40 et 80 mm.

Ce mélange étant particulièrement sensible à la ségrégation des matériaux, une préparation sur site est donc conseillée. Les matériaux devront ensuite être mis en place sous forme de couches de 30 cm compactées sans vibrations.

### Qualité des matériaux terreux

Dans le cas des projets de plantation intégrant de matériaux exogènes, ceux-ci doivent impérativement respecter :

- les critères minimaux de qualité décrits dans l'annexe de la [Directive cantonale DMP 863 « Protection des sols sur les chantiers » \(2019\)](#).
- les seuils relatifs à la teneur en polluants (OSol, 814.12 pour les matériaux terreux, OLED, 814.600 pour les matériaux d'excavation, ORRChim, 814.81 pour les matières organiques)

Le compost et autres matières organiques doivent quant à eux être conformes aux normes ci-dessus et introduits dans des proportions qui respectent l'ORRChim (maximum 10 kg / m<sup>2</sup>).

**Pour s'assurer du respect de l'ensemble de ces critères, il est vivement recommandé de demander un bulletin d'analyse au fournisseur concerné.**

**Les spécialistes des sols peuvent aider à l'évaluation de ces critères.**

### Mise en place et tuteurage

La plantation des arbres se fait préférentiellement lors du repos végétatif hors des périodes de météo défavorables (grand froid, gel intense, neige, etc.). Elle devrait également toujours se faire sur un sol ressuyé et lors de bonnes conditions atmosphériques.

Lors du transport jusqu'au site de plantation, le tronc et le système racinaire doivent être protégés afin de prévenir toute blessure ou dessèchement de la motte.

Avant la mise en terre, un rafraîchissement des racines permet de favoriser la formation de radicelles. Dans le cas des plants en racines nues, il est recommandé de réaliser un pralinage des racines.

Lors de la mise en place, le collet doit être légèrement au-dessus du niveau du terrain en tenant compte du tassement des terres foisonnées. Une fois l'arbre mis en place, il est impératif de l'arroser copieusement et de créer une cuvette de rétention.

Le tuteurage doit être mis en place une fois l'arrosage effectué. Un système multipode est à privilégier car il stabilise efficacement l'arbre tout en prévenant les mouvements de motte et en protégeant partiellement l'arbre et sa cuvette.

Les attaches doivent être positionnées de façon à ne pas provoquer d'étranglement. Pour ces raisons, les attaches doivent être choisies souples tout en garantissant une bonne tension. De nombreux modèles sont disponibles dans le commerce.



En-haut : Tuteurage tripode. A gauche en bas : Attaches souples en plastique. A droite en bas : Cuvette d'arrosage en copeaux (© Atelier Nature et Paysage)

### Taille à la plantation

La taille à la plantation est une taille légère qui remédie aux éventuels dégâts subis par l'arbre durant son transport, apporte quelques mesures correctives à la couronne et l'adapte au site.

### Protection physique et mécanique de l'arbre

Lors de la mise en place de l'arbre, des protections peuvent être ajoutées afin de prévenir tout dégât à la jeune plantation.

Des nattes de joncs ou des canisses de bambous peuvent notamment être installées sur le tronc afin de prévenir tout risque d'échaudure. Les toiles de jute ne devraient pas être utilisées pour ce type de protection car elles maintiennent une humidité trop importante au niveau du tronc. Il est également possible de badigeonner le tronc avec de la chaux pour le protéger du rayonnement solaire.

Des protections mécaniques permanentes de types barrières, corsets, bornes et bordures doivent également être installées à proximité de l'arbre afin de le protéger des atteintes mécaniques durant tout son cycle de vie lorsque le site de plantation est situé dans un environnement présentant de nombreuses contraintes.



Barrière de protection permanente et tronc chaulé. (© Atelier Nature et Paysage)

## Entretien de reprise

L'entretien de reprise devrait être réalisé durant au moins deux ans et idéalement quatre ans après la plantation pour s'assurer du bon développement des plantations. Si l'aménagement a été externalisé, les prestations d'entretien de reprise devraient être incluses dans le contrat.

Durant les premières années, un certain nombre d'interventions est nécessaire afin de garantir la bonne reprise des plants :

- l'arrosage adéquat entre les mois de mai et octobre. La fréquence et les quantités d'arrosage sont à adapter en fonction de l'espèce et des conditions climatiques locales ;
- un ou deux apports organiques pour fournir les nutriments nécessaires à la croissance de l'arbre ;
- le contrôle et l'entretien du tuteurage ainsi que des structures de protection ;
- le désherbage de la fosse de plantation.

Ces interventions ainsi que la taille de formation des premières années peuvent faire l'objet d'un contrat d'entretien avec l'entreprise chargée de la plantation.



Sac d'arrosage installé sur une jeune plantation (© Atelier Nature et Paysage)

Afin d'économiser la ressource en eau et favoriser une croissance optimale, il est également possible de piloter l'irrigation grâce à un suivi tensiométrique. Celui-ci permet d'adapter les arrosages aux besoins des arbres et se réalise à l'aide de sondes tensiométriques installées dans les fosses de plantation, à différentes profondeurs et distances.

## Contrôle du tuteurage et des protections

Afin de prévenir tout frottement ou étranglement par le système de tuteurage ou les systèmes de protection annexes, il est nécessaire de vérifier au moins une fois par an ces structures.

Les tuteurs peuvent normalement être retirés au bout de 3 ans, soit la durée moyenne d'enracinement.

## Arrosage

La qualité de l'arrosage conditionne grandement la reprise de l'arbre. L'arrosage devrait avoir lieu entre les mois de mai et octobre. Si la fréquence et le volume d'eau dépendent de l'essence, de l'espace plantable et des conditions locales, il existe des préconisations générales pour l'arrosage des jeunes plantations de feuillus :

- 100 à 200 litres tous les 15 jours la première saison de végétation
- 200 à 300 litres toutes les 3 semaines la deuxième année,
- 300 litres chaque mois la troisième année.

Afin d'optimiser le temps d'arrosage et permettre à l'eau une infiltration progressive dans le sol, des systèmes de sacs d'arrosage peuvent être mis en place au pied des arbres concernés.



Dégâts engendrés par les attaches en coco et le dispositif de protection du tronc en canisses de bambou (© ATNP)

## Entretien courant

L'entretien courant fait référence aux interventions régulières, ne portant pas préjudice à l'arbre et visant à maintenir sa santé, sa croissance ou son apparence esthétique, en maintenant les risques pour les personnes et les biens à un niveau acceptable. Cela inclut les tailles légères pour éliminer les branches mortes ou malades ainsi que les éventuels défauts mécaniques, la coupe de rejets, l'arrosage régulier, le soin aux racines, l'haubanage, ainsi que l'analyse et la surveillance des états physiologiques et mécaniques de l'arbre.

L'annexe 3 du RLPPrNP définit, selon la nature du patrimoine arboré et sa localisation (espace bâti et zones à bâtir, zone agricole, le long des infrastructures routières et ferroviaires, le long des rives de lac et de cours d'eau), quelles **interventions sont considérées comme de l'entretien courant et donc non soumises à autorisation**. Celles-ci sont synthétisées dans un [document](#) disponible sur la page web cantonale relative au patrimoine arboré.

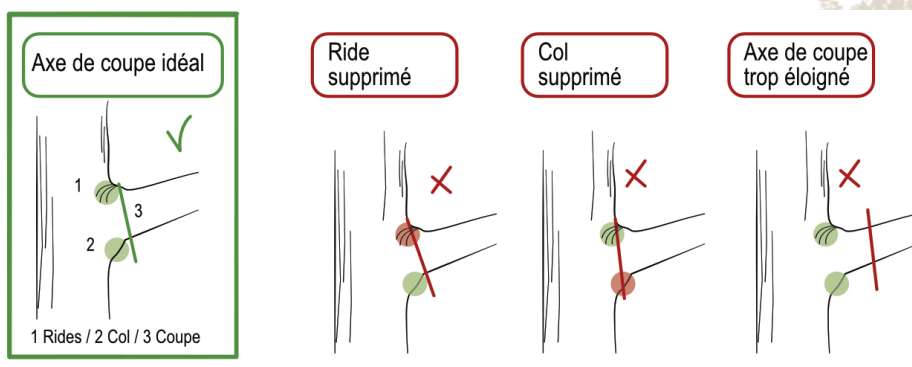
## Principes généraux

En principe, les arbres ne nécessitent pas d'être taillés pour se développer. C'est principalement pour répondre à des contraintes de place, de gabarit ou de maintien du mode de conduite qu'ils font l'objet d'interventions de taille. Les travaux de taille génèrent des plaies qui sont des portes d'entrée aux champignons pathogènes que les arbres s'efforcent de compartimenter. Il est donc nécessaire d'effectuer les interventions selon les règles de l'art, en respectant la physiologie des arbres, et d'adapter les tailles en fonction des variétés, de l'emplacement, des contraintes et des modes de conduite. Les interventions de taille doivent donc s'effectuer dans une continuité d'objectifs et d'actions tout en tenant compte de leurs conséquences sur la santé de l'arbre. Afin d'éviter d'avoir à tailler inutilement des arbres, il est vivement recommandé lors du projet de plantation, d'implanter l'essence la plus adaptée au contexte et aux objectifs du projet.

Quelles que soient les interventions à réaliser sur un arbre, certaines précautions doivent absolument être adoptées :

- Faire appel à des professionnels formés travaillant selon les règles de l'art, signataires de la charte de qualité de l'ASSA (Association Suisse de Soins aux Arbres) et/ou du BSB (Bund Schweizer Baumpflege) ;
- Refuser toute intervention qui modifierait le volume ou la structure de l'arbre ;
- Dans le cas de tailles légères : ne pas réduire le volume foliaire de plus de 1/3 (idéalement 1/4) ;
- Ne pas couper de branches de plus de 7 cm de diamètre ;
- Ne pas employer de pâte cicatrisante, mastic ou similaire ;
- Ne pas employer de griffes.

En outre, il est absolument nécessaire de réaliser des coupes de qualité afin de favoriser le recouvrement optimal de la plaie par le bourrelet cicatriciel. Ces coupes doivent être réalisées de façon nette juste avant le bourrelet de recouvrement (en préservant la ride de l'écorce et le col de la branche). Elles ne doivent donc pas atteindre le bourrelet ou laisser une partie de la branche coupée (chicot) ce qui empêcherait un bon recouvrement de la plaie. En cas de coupe de branches de taille importante, il convient également de prévenir les plaies d'arrachement en effectuant une coupe en deux temps : une première coupe à bonne distance de l'insertion puis la coupe du chicot au ras du bourrelet de recouvrement.



Afin de limiter les risques de transmission d'agents pathogènes, il est aussi vivement recommandé d'opérer une désinfection de l'ensemble des outils entre chaque arbre taillé.

## Périodes d'intervention

Selon le RLPPrNP, les travaux d'entretien du patrimoine arboré sont réalisés entre le 1er septembre et le 15 mars à l'exception des interventions urgentes justifiées par des motifs sanitaires ou sécuritaires ainsi que des tailles de formation en vert réalisées sur les jeunes sujets.

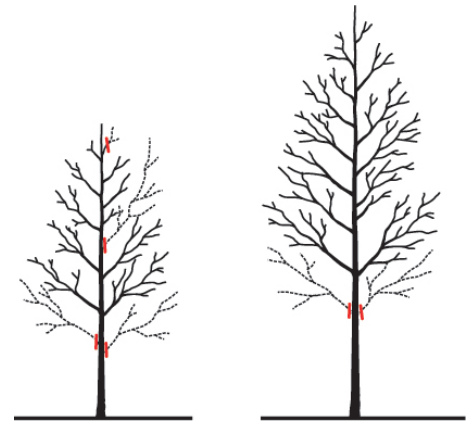
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Taille de formation												
Taille d'entretien												
Interventions urgentes												

## Taille de formation

### Arbres en forme libre ou semi-libre

Cette intervention ponctuelle consiste à accompagner et conduire un jeune arbre de sa forme d'élevage à une forme naturelle en :

- Favorisant le développement d'un axe permettant d'adapter la couronne au gabarit souhaité et à l'espace disponible,
- Favorisant la dominance apicale,
- Préparant une charpente pérenne.



### Arbres en formes architecturées

Cette intervention annuelle ou bisannuelle permet de conduire et accompagner un jeune arbre de sa forme d'élevage à une forme architecturée. Elle doit être réalisée en fonction du projet, des contraintes et de l'espace disponible. Ce mode de conduite conditionne la forme de l'arbre jusqu'à la fin de sa vie et ne doit en principe pas être modifié.

## Taille d'entretien

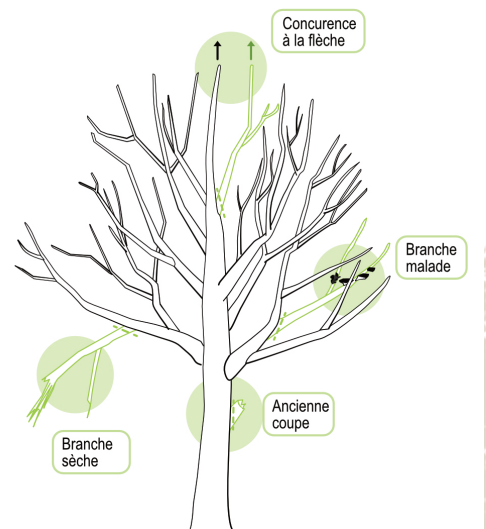
### Arbres en forme libre ou semi-libre

Cette intervention ponctuelle et non systématique consiste à :

- Supprimer les rameaux indésirables (drageons, gourmands au niveau du tronc, rejets du porte-greffe, branches trop proches du tronc ou source de frottement),
- Reprendre les anciennes coupes mal réalisées ou les branches cassées,
- Si nécessaire, retirer les branches malades, mortes ou dépérissantes,
- Au besoin, retirer les plantes parasites ou grimpantes.

Les coupes effectuées ne doivent en aucune façon modifier le volume et la structure de l'arbre.

*Il existe certaines tailles d'entretien spécifiques telles que la taille d'allègement, la taille de dédoublement, la taille de réduction légère, ou encore la taille de mise à gabarit (routier, etc.)*

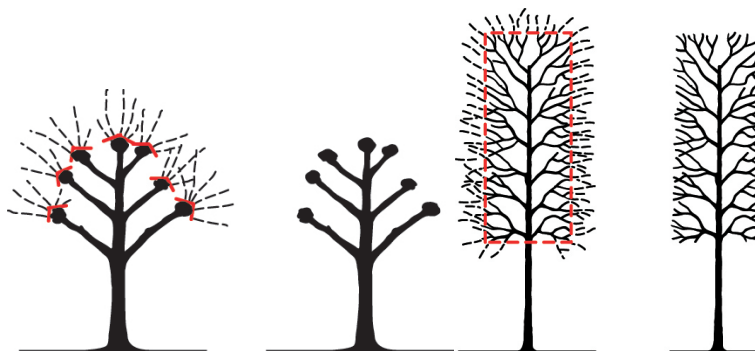


### Arbres en formes architecturées

Cette intervention annuelle doit s'effectuer sur des arbres conduits de façon architecturée (têtes de chat, marquises, rideaux, palissés, etc.) depuis leur stade juvénile.

Les arbres en têtes de chat doivent strictement conserver leur volume initial par la coupe régulière des jeunes rameaux. Les têtes (renflements d'où partent les rameaux) doivent impérativement être préservées.

Les sujets conduits en marquises ou en rideaux doivent également conserver leur volume par la coupe régulière des jeunes rameaux, périodiquement complétée par des recalibrages raisonnés.

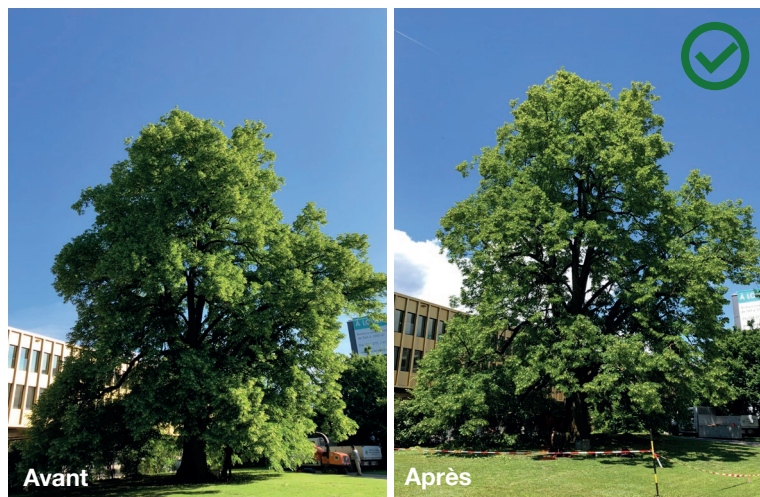


## Cas pratiques (entretien courant)

Les exemples ci-dessous visent à illustrer des interventions de tailles pour mieux expliciter ce qui relève ou non de l'entretien courant, et ce qui est effectué ou non dans les règles de l'art.

Quelles que soient les interventions à réaliser sur un arbre, les précautions listées à la page 8 doivent être respectées et notamment celles de faire appel à des professionnels formés travaillant selon les règles de l'art.

### Cas 1 : Intervention d'élagage n'excédant pas l'entretien courant (coupe de branches de <25 cm de circonférence) effectuée dans les règles de l'art (n'affecte pas la morphologie de l'arbre)



Taille d'entretien d'un tilleul visant à supprimer des branches mortes ou présentant des singularités de faible diamètre afin de renforcer la sécurité, alléger la couronne et diminuer les contraintes sur les zones sensibles (© Arborisme Leuba SA).

### Cas 2 : Interventions d'élagage n'excédant pas l'entretien courant (coupe de branches de <25 cm de circonférence) qui ne sont pas effectuées dans les règles de l'art et qui affectent la morphologie des arbres concernés



**A gauche** : Taille d'un cèdre visant à conduire l'arbre en forme architecturée, cette intervention sur un arbre de première grandeur affecte la morphologie de l'arbre et sa pérennité future et n'est pas effectuée selon les règles de l'art.

**A droite et en-bas** : Taille de branches de diamètres modestes sur des arbres feuillus ne correspondant pas aux règles de l'art. Ces tailles affectent la morphologie et la pérennité des arbres.

## Interventions excédant l'entretien courant

Sont considérées comme non-courantes, les interventions excédant le cadre défini par [l'annexe 3 du RLPrPNP](#). **L'ensemble de ces interventions doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Municipalité.**

Ces interventions ne doivent en aucun cas être systématiques mais résulter d'une impérative nécessité. Elles peuvent être d'adaptation, de conversion ou de restructuration et visent à adapter le volume et la forme de l'arbre à des contraintes de place disponible, à modifier son mode de conduite ou à modifier la structure même de l'arbre.

En cas d'intérêt écologique (présences d'espèces rares d'insectes xylophages, de chauves-souris, d'oiseaux, etc.) ou patrimonial avéré, la restructuration de vieux arbres est à éviter et il est préférable d'établir un périmètre de sécurité afin de conserver le plus longtemps possible les vieux sujets jusqu'à une phase de senescence et de dépérissement complet.

En cas de manque de place et de dangerosité pour les personnes et les biens, une mise en quille peut être envisagée afin de conserver le plus longtemps possible le bois mort et les dendromicrohabitats (se référer à la fiche C4).

## Période d'intervention

Selon le RLPrPNP, les travaux d'entretien du patrimoine arboré sont réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 mars à l'exception des interventions urgentes justifiées par des motifs sanitaires ou sécuritaires et des éventuelles conditions formulées lors de la demande d'autorisation.

## Cas pratiques

### Cas 3 : Intervention d'élagage excédant l'entretien courant effectuée dans les règles de l'art



Cas d'un érable bicentenaire à Lausanne. Les expertises d'arboristes ont conclu à une dégradation au pied avec une résistance limitée. L'arbre fait l'objet d'une intervention de restructuration de la couronne pour réduire sa prise au vent. (© Ville de Lausanne)

### Cas 4 : Interventions d'élagage excédant l'entretien courant, qui ne sont pas effectuées dans les règles de l'art et qui affectent la pérennité des arbres concernés



Coups drastiques de branches supérieures à 25 cm qui ne sont pas effectués selon les règles de l'art et qui affectent la pérennité des arbres concernés



Interventions d'écimages inconsidérés et non exécutées dans les règles de l'art qui sont considérées comme un abattage effectué sans autorisation.

## Pour en savoir plus

### *Arbres en milieu urbain*

- Arbres en milieu urbain – Guide de mise en œuvre (2016), Trees and Design Action Group Trust.
- Biodiversité et services écosystémiques des arbres urbains : état des connaissances (2024) OFEV.

### *Arbres fruitiers et vergers*

- Association Rétropomme : <http://www.retropomme.ch/>
- Société de pomologie et d'arboriculture du canton de Vaud : <http://www.arboriculture-vaudoise.ch>
- Arboriculture fruitière biologique haute-tige. Institut de recherche de l'agriculture biologique, Bio Suisse, ASPO, BirdLife Suisse, Haute-Tige Suisse, FiBL, 2016.
- Vergers à hautes tiges – un gain pour la nature et l'agriculture. WWF Suisse / Guide d'action agriculture, 2016.
- Le patrimoine fruitier de Suisse romande : Fruits d'aujourd'hui et pomologie ancienne. Rétropomme et la bibliothèque des Arts, 2011

### *Taille et entretien*

- La taille des arbres d'ornement (2015) Institut pour le développement forestier, 260p.
- Association Suisse de Soins aux Arbres [www.assa.ch](http://www.assa.ch)
- SUVA, [www.suva.ch](http://www.suva.ch)

## Fournisseurs

Liste indicative et non exhaustive

- Association Rétropomme, <http://www.retropomme.ch/>
- Pépinière Baudat SA, Vernand-sur-Lausanne, <https://www.baudat.ch/>
- Pépinière Europlant, Vich, [www.europlantsarl.ch](http://www.europlantsarl.ch)
- Pépinière de Genolier, [www.pepinierelegenolier.ch](http://www.pepinierelegenolier.ch)
- Pépinières Girod SA, Saint-Triphon, <https://pepinieres-girod.ch/>
- Pépinière Meylan, Renens, [www.meylan.ch/pepinieres/](http://www.meylan.ch/pepinieres/)

## Autres fiches en lien ou à consulter

Fiche C1 - Arbres remarquables : Recensement et soins

Fiche C3 - Haies vives et cordons boisés indigènes : Plantation et entretien

Fiche C4 - Quilles et souches

## Impressum

**Editeur** : © Direction générale de l'environnement (DGE) - Division Biodiversité et Paysage, 2026

Document réalisé en collaboration avec Atelier Nature et Paysage

**Conception graphique** : Atelier Nature et Paysage

**Illustrations** : sans mention contraire : Atelier Nature et Paysage et sources diverses

## Annexes

## Annexe 1 : Essences indigènes et conditions de plantation

Espèces	Région concernée			Exigences spécifiques			Valeur écologique	Tolérance à la pollution	Sensibilité au feu bactérien
	Plateau	Jura	Préalpes	Frais et humides	Chaud et sec	Sol acide			
Alisier blanc <i>Sorbus aria</i>	x	x	x		x		+++		x
Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	x	x			x		+++		x
Aulne blanchâtre <i>Alnus incana</i>	x	x	x	x			+	x	
Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i>	x	x	x	x			+	x	
Bouleau commun <i>Betula pendula</i>	x	x	x				+		
Merisier <i>Prunus avium</i>	x	x	(x)				+++	x	
Charme commune <i>Carpinus betulus</i>	x	x					++		
Châtaignier <i>Castanea sativa</i>	x	x	x		x	x	++		
Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	x	x	x				+++		
Chêne sessile <i>Quercus petraea</i>	x	x	x				+++		
Cormier <i>Sorbus domestica</i>	x	x			x		+++		x
Epicéa <i>Picea abies</i>		x	x				+		
Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	x	x	x				++	x	
Erable plane <i>Acer platanoides</i>	x	x	x				++	x	
Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i>	x	x	x				++	x	
Frêne <i>Fraxinus excelsior</i>	x	x	x	x			+		
Hêtre <i>Fagus sylvatica</i>	x	x	x				++	x	
Mélèze <i>Larix decidua</i>				x		x	+		
Néflier <i>Mespilus germanica</i>	x				x		+++		x
Noyer <i>Juglans regia</i>	x	x					++		
Peuplier tremble <i>Populus tremula</i>	x	x	x				+	x	
Pin sylvestre <i>Pinus sylvestris</i>	x	x	x		x		+		
Poirier <i>Pyrus sp.</i>	x	x	(x)				+++		x
Pommier <i>Malus sp.</i>	x	x	(x)				+++		x
Prunier <i>Prunus sp.</i>	x	x	(x)				+++		
Sapin blanc <i>Abies alba</i>		x	x	x			+		
Saule blanc <i>Salix alba</i>	x						++	x	
Saule marsault <i>Salix caprea</i>	x	x	x				++		
Sorbier des oiseleurs <i>Sorbus aucuparia</i>	x	x	x			x	+++		x
Tilleul à grandes feuilles <i>Tilia platyphyllos</i>	x	x	x				++		
Tilleul à petites feuilles <i>Tilia cordata</i>	x	x	x				++		

## Annexe 2 : Caractéristiques des principales essences fruitières

	Espèce	Type de sol	Ensoleillement	Exigences/sensibilités
Fruits à noyau	<b>Cerisier</b>	Sols perméables et légers	Plein soleil, à l'abri des vents forts	Très sensible à l'asphyxie des racines et aux gels printaniers
	<b>Prunier</b>	Tous types	Plein soleil	Sensible aux sols sèchards et légers et aux gels printaniers
	<b>Abricotier</b>	Tous types	Plein soleil	Sensible aux gels printaniers
Fruits à pépins	<b>Pommier</b>	Tous types	Soleil direct sans excès	Sensible aux sols sèchards et asphyxiants
	<b>Poirier</b>	Sols riches, profonds, à pH neutre	Plein soleil	Fort ensoleillement
	<b>Cognassier</b>	Sols riches	Plein soleil, mi-ombre légère, à l'abri du vent	Sensible à l'excès de calcaire, à la sécheresse et au brouillard
Fruits à coque	<b>Noyer</b>	Tous types sauf sols argileux	Bien ensoleillé, protégé des vents froids et des gelées printanières	Sensible aux terrains compacts

